RÉSEAU FRANCOPHONE DE LA RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

11ème Séminaire
15 et 16 avril 2014

Hôtel RADISSON BLU

Dakar
Sénégal

« Licences 3G et 4G, état des lieux de l'attribution du premier dividende »

PROGRAMME

À l'invitation de l'Autorité nationale pour la gestion et la régulation des communications (ANCOM) de Roumanie, présidente de FRATEL, et l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) du Sénégal

15 avril 2014

9:00 Accueil des participants

09:30 Cérémonie d'ouverture

10:00 Table ronde 1 - Quels mécanismes d'attribution des licences 3G et 4G, pour quels objectifs ?

Les modalités d'attribution des fréquences pour les services mobiles de troisième et quatrième générations varient suivant les priorités et les objectifs fixés par les pouvoirs publics. Les considérations prises en compte au moment de dessiner la procédure d'appel à candidature pour les lots de fréquences (enchères pures, concours de beauté…) peuvent apparaître comme contradictoires : l'aménagement et la couverture du territoire en services numériques, le développement de la concurrence sur le marché mobile par l'introduction de nouveaux entrants ou l'imposition d'obligation aux opérateurs d'ouvrir leurs réseaux à des MVNO, le besoin de ressources financières pour l'Etat… Quelles procédures ont été établies pour mettre en œuvre quels objectifs ? Quel bilan en tirer aujourd'hui ?

12:00 Questions - réponses

12:30 Déjeuner

14:30 Table ronde 2 - Comment réussir le passage de la télévision analogique à la télévision numérique ?

Le succès des pays ayant déjà réalisé la migration de la télévision analogique vers la télévision numérique terrestre dépend de plusieurs facteurs comme :

- l'adoption par les pouvoirs publics d'une feuille de route pertinente ;
- la mobilisation des organismes publics, des chaînes de télévision et des industriels ;
- la communication voire l'accompagnement des consommateurs.

Cette transition représente un changement important tant sur le plan technologique que sur le plan social et économique. Si le coût de la transition est significatif, cette opération permet de libérer de nouvelles fréquences favorisant le développement indispensable des services mobiles par exemple. Quel dispositif les pays membres de FRATEL ont-ils mis en place ou comptent-ils mettre en place pour relever le défi de cette transition ?

16:30 Questions - réponses

17:00 Point sur le lancement du MASTERE en régulation de l'économie numérique

17:30 Fin de la première journée

20:00 Dîner

16 avril 2014

09 :30 Table ronde 3 - Quelle utilisation de la bande 800 MHz issue du dividende numérique ?

La quatrième génération de réseaux mobiles (4G) permet de se démarquer de la 3G par des performances accrues, notamment de meilleurs débits (à ce jour, les débits maximum théoriques peuvent atteindre 150 Mbit/s) et une latence réduite permettant une meilleure interactivité. Déjà lancée dans de nombreux pays d'Asie, aux Etats-Unis et dans certains pays européens, elle a bouleversé les marchés des télécommunications par les débits proposés parfois supérieurs à ceux offerts sur les réseaux fixes et a relancé un positionnement des opérateurs sur le prix de leurs offres. La bande 800 MHz permet de mettre en œuvre la 4G de manière efficace en raison de ses propriétés de propagation qui permettent une couverture large et une bonne pénétration à l'intérieur des bâtiments. Quel retour d'expérience dans les pays où la bande 800 MHz a été attribuée pour la 4G ? Quelles attentes dans les pays qui envisagent son attribution prochainement ?

11:30 Questions - réponses

12 :00 Cérémonie de clôture

12:30 Déjeuner